

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

Mardi 03 juin 2014



**Salles
Cévennes
et Camargue**



DDTM du Gard



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière :

En matière économique (bilan et perspectives des aides publiques) ;

En matière réglementaire (contrôle de la gestion durable)

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière économique

Bilan des aides publiques à l'investissement pour la forêt gardoise

Sur la durée du PDRH (2007 – 2013)

Mesures concernées :

- * Amélioration des peuplements
- * Desserte forestière
- * DFCI
- * Mécanisation forestière



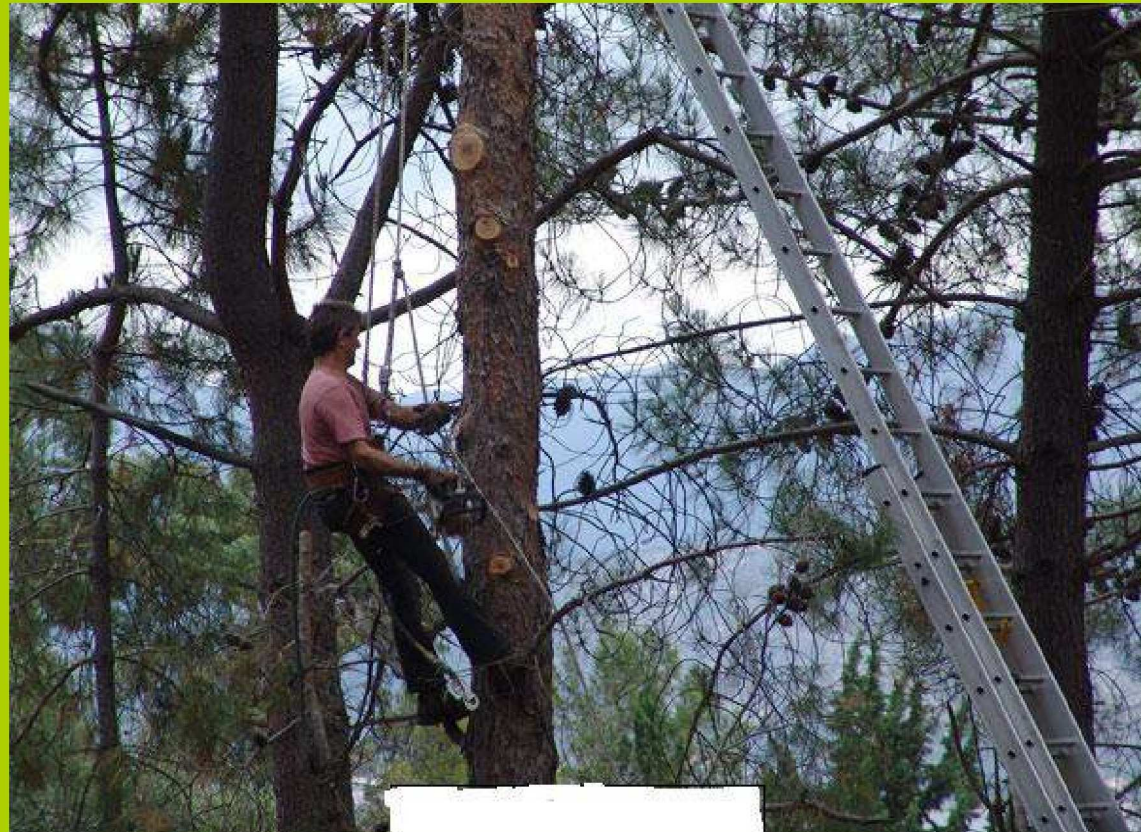
1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière économique

L'Amélioration des peuplements (dépressage, balivage, élagage, reboisement, conversion, ...)

* 1 dossier
d'élagage de pins
noirs, cèdres

2 655 €
de subventions
(État + Europe)



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière économique

L'aide à la desserte forestière :

==> 0 dossier



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière économique

La Défense de la Forêt Contre l'Incendie (DFCI) :

**63 dossiers
pour la mise aux normes de
500 km de dessertes
et de 150 points d'eau**

**=> 2 800 000 € de subvention
(ETAT+Fedaer)**



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière économique

La mécanisation forestière (acquisition de porteurs, d'abatteuses, de remorque forestière, ...)

**3 dossiers
Pour 230 000 €
de subventions
(Etat + Europe
+ Conseil Régional)**



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière économique

Se rajoutent d'autres aides à l'investissement :

*** aides aux scieries (8 dossiers pour 860 000 €
de subvention – État + FEADER + Conseil Régional)**

Et des aides à l'animation :

***PPRDF**

***Autre stratégies locales de développement**

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2013 marque la fin du PDRH

**Pour la période 2014-2020, arrivée d'un nouveau
Plan de Développement Rural (PDR)
pour la région Languedoc Roussillon**

**Le Conseil Régional devient autorité de gestion
des crédits européens**

**Dans l'attente de sa validation, un règlement de
Transition a été validé**

**Il comprend un appel à projet sur la desserte
et sur l'amélioration des peuplements**

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

Caractéristiques de cet appel à projet :

Dossiers à déposer avant le 01 mai 2014

Sélection des projets selon un grille de notation régionale.

==> 2 dossiers de desserte forestière ont été déposés pour le département du Gard

En cours d'instruction pour un passage en Comité Régional de Programmation le 01 juillet 2014

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

Les mesures du futur PDR LR :

4.3.4 : Soutien à la desserte

6.4.2 : Développement des entreprises de 1^{ère} transformation

8.3.1 : DFCI

8.5 : Adaptation des opérations favorables à l'adaptation des forêts au changement climatique

8.6 : Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

Les mesures du futur PDR LR :

4.3.4 : Soutien à la desserte

- Création et mise au gabarit de RF accessibles aux grumiers
- Création de piste de débardage
- Création de places de dépôts & de retournement
- Résorption de points noirs
- Installation de câbles mobiles

TAUX de 50 % à 80 %

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

Les mesures du futur PDR LR :

8.5 : Adaptation des opérations favorables à l'adaptation des forêts au changement climatique

- Reboisement avec des essences adaptées
- Dépressage
- Redensification
- Balivage
- Elagage

TAUX de 60 %

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière :

En matière réglementaire (contrôle de la gestion durable)

==> mise en œuvre d'un plan de contrôle validé par la Préfecture et les Procureurs



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière réglementaire :

Objectif :

Garantir la gestion durable



1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière réglementaire :

En vul

Réglementation pour les coupes de bois dans le département du Gard

n°0

Je possède plus de 25 ha* de forêt.

Oui Non

* 1 ha = 10 000 m²



 Direction Départementale des Territoires et de la Mer du département du Gard.

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

2) La politique forestière en matière réglementaire :

Objectif : Garantir la gestion durable

En effectuant des contrôles de terrain

Dimensionnement 2014 (plan de contrôle):

- * Contrôle d'au moins 20 propriétés**
- * Contrôle systématique de la présence d'une garantie de gestion durable pour les propriétés ayant bénéficiées d'un avantage fiscal (Monichon ou ISF)**

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

La loi d'avenir pour la forêt :

Ce projet entend relancer la politique forestière tout en renforçant la dimension économique et environnementale de la gestion durable.

3 points essentiels :

- * Le programme national de la forêt et du bois**
- * La validation d'un Fonds Stratégique pour le Forêt**
- * Création des Groupements d'Intérêts Economique Écologique et Forestier (GIEEF)**

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

La loi d'avenir pour la forêt :

* Le programme national de la forêt et du bois

Les orientations de la politique forestière seront recensés au sein du programme national de la forêt et du bois (PNFB) dans le cadre duquel seront déterminés (sans doute pour une période décennale) les objectifs économiques, environnementaux et sociaux fondés sur des indicateurs de gestion durable.

En particulier, l'accent sera mis sur la valorisation du bois et le développement des entreprises

==> déclinaison régionale : le programme régional de la forêt et du bois (PRFB)

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

La loi d'avenir pour la forêt :

*** La validation d'un Fonds Stratégique pour le Forêt**

Il est prévu la mise en place d'un fonds stratégique de la forêt et du bois en vue de contribuer au renouvellement de la forêt et son adaptation au changement climatique, d'améliorer la valorisation de la ressource nationale et d'augmenter la compétitivité de la filière bois.

Alimentation : BOP 149 + Mesures compensatoires au défrichage
+ TFNB

1^{ère} Table Ronde Forêt Gardoise

La loi d'avenir pour la forêt :

* Création des Groupements d'Intérêt Économique Écologique et Forestier (GIEEF)

Il s'agit d'un dispositif de regroupement destiné à faciliter, à l'échelle d'un territoire pertinent, la gestion des forêts privées.

==> facilité d'accès à la garantie de gestion durable

==> Majoration des aides publiques

